

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 04465

Numéro SIREN : 478 417 710

Nom ou dénomination : CHANEL PARFUMS BEAUTE

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2022 sous le numéro de dépôt 31241

Chanel Parfums Beauté

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Société Chanel Parfums Beauté

Société par actions simplifiée

Siège social : 135, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine

Capital social : 282.000.000 €

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'attention de l'associé unique de la société Chanel Parfums Beauté,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **Chanel Parfums Beauté** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.



3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note B « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose, suite à la mise à jour de la recommandation de l'ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013, l'incidence du changement de méthode comptable relatif à la répartition des droits à prestation, méthode pour laquelle votre société a opté.

4. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.



6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 14 juin 2022

Exco Paris Ace

François SHOUKRY

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

Désignation de l'entreprise : SAS CHANEL PARFUMS BEAUTE				Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12							
Adresse de l'entreprise 135 avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY SUR SEINE				Durée de l'exercice précédent* 12							
Numéro SIRET* 4 7 8 4 1 7 7 1 0 0 0 0 1 7				Néant ☐ *							
						Exercice N clos le, 31122021		N-1 31122020			
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)				AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC						
		Frais de développement *	CX		CQ						
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 384 348	AG	2 346 929	37 418	90 238			
		Fonds commercial (1)	AH		AI						
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK						
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	4 999 993	AO		4 999 993	4 999 993			
		Constructions	AP	115 865 587	AQ	71 270 608	44 594 979	46 173 493			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	250 703 244	AS	210 660 104	40 043 139	41 840 770			
		Autres immobilisations corporelles	AT	35 258 029	AU	24 507 322	10 750 706	12 332 752			
		Immobilisations en cours	AV	6 483 885	AW		6 483 885	4 132 900			
		Avances et acomptes	AX	5 681 422	AY		5 681 422	3 641 735			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT						
		Autres participations	CU	100	CV		100	100			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC						
		Autres titres immobilisés	BD	962 662	BE		962 662	962 662			
		Prêts	BF	22 402	BG		22 402	25 326			
		Autres immobilisations financières*	BH	95 963	BI		95 963	85 193			
		TOTAL (II)	BJ	422 457 639	BK	308 784 965	113 672 674	114 285 166			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	119 659 114	BM	10 234 350	109 424 763	92 416 400			
		En cours de production de biens	BN	32 354 037	BO	3 386 703	28 967 334	25 789 821			
		En cours de production de services	BP		BQ						
		Produits intermédiaires et finis	BR	90 160 039	BS	9 262 822	80 897 217	89 455 212			
		Marchandises	BT	23 911 698	BU	10 509 308	13 402 390	11 044 119			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	2 685 929	BW	65 363	2 620 566	1 494 215			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	135 339 078	BY		135 339 078	137 187 404			
		Autres créances (3)	BZ	103 107 850	CA	222 625	102 885 225	95 323 436			
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC						
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE						
		Disponibilités	CF	223 574	CG		223 574	13 064			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	4 233 682	CI		4 233 682	4 093 408				
	TOTAL (III)	CJ	511 675 006	CK	33 681 172	477 993 833	456 817 083				
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW									
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM									
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	127 663			127 663	3 428				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	934 260 309	IA	342 466 137	591 794 171	571 105 679				
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :				Créances :			

Désignation de l'entreprise <u>SAS CHANEL PARFUMS BEAUTE</u>				Néant ☐ *			
				Exercice N			
				Exercice N – 1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 282 000 000)			DA	282 000 000	282 000 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	145 162	272 241	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	10 635 924	9 271 380	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)			DG		30 064 572	
	Report à nouveau			DH	3 519 855		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	40 290 340	27 290 893	
	Subventions d'investissement			DJ	788 918	853 787	
	Provisions réglementées *			DK	17 756 791	19 008 548	
	TOTAL (I)			DL	355 136 993	368 761 422	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
		Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	1 665 947	471 273	
	Provisions pour charges			DQ	8 040 880	18 123 880	
	TOTAL (III)			DR	9 706 828	18 595 153	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	168 635	67 685	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)			DV	37 537 750	38 834 215	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	111 776 946	82 705 657	
	Dettes fiscales et sociales			DY	68 133 403	52 861 275	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	2 484 088	2 459 562	
	Autres dettes			EA	6 763 584	6 680 050	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	226 864 408	183 608 446		
Ecart de conversion passif* (V)			ED	85 941	140 657		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	591 794 171	571 105 679		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
			Ecart de réévaluation libre	1D			
			Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	182 889 579	143 194 467	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	168 635	67 685		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>SAS CHANEL PARFUMS BEAUTE</u>								Néant ☐ *	
			Exercice N					Exercice (N - 1)	
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	22 867 367	FB	28 829 271	FC	51 696 639	44 246 150
	Production vendue	biens *	FD	205 981 318	FE	384 181 619	FF	590 162 937	515 993 198
		services *	FG	22 268 831	FH	162 958 048	FI	185 226 879	171 006 360
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	251 117 517	FK	575 968 939	FL	827 086 456	731 245 709
	Production stockée*					FM	(7 704 790)	(4 121 595)	
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	2 500		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	52 763 241	31 079 147	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 849 073	3 188 561	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	874 996 480	761 391 822	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	42 086 378	32 673 884
Variation de stock (marchandises)*					FT	725 644	(2 007 408)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	323 427 137	252 894 979		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(15 249 471)	(7 996 258)		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	226 649 324	203 272 503		
Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	9 928 172	14 664 189		
Salaires et traitements*					FY	99 322 837	100 084 738		
Charges sociales (10)					FZ	57 990 967	49 281 669		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	21 464 972	23 450 649	
			- dotations aux provisions*			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	33 505 095	40 769 444
Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	4 763 756	5 440 592		
Autres charges (12)					GE	4 314 148	5 491 501		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	808 928 963	718 020 486		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	66 067 516	43 371 335		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	75	7	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	29 674	23 832	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	3 428	16 011	
	Différences positives de change					GN	147 290	234 923	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	180 470	274 776	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	127 663	3 428	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 227 671	2 166 466	
	Différences négatives de change					GS	448 728	252 741	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	2 804 063	2 422 637	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(2 623 593)	(2 147 861)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	63 443 923	41 223 474		

Désignation de l'entreprise										SAS CHANEL PARFUMS BEAUTE										Néant ☐ *	
												Exercice N				Exercice N - 1					
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion										HA										
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *										HB	96 326				581 973					
	Reprises sur provisions et transferts de charges										HC	4 375 510				5 110 143					
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)										HD	4 471 836				5 692 117					
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)										HE	1 057 378				32 673					
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *										HF	5 169				501 193					
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions										HG	3 320 254				3 454 880					
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH	4 382 802				3 988 747					
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)												HI	89 034				1 703 369				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise										(IX)	HJ	13 147 888				8 390 061					
Impôts sur les bénéfices *										(X)	HK	10 094 728				7 245 889					
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	879 648 787				767 358 715						
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	839 358 446				740 067 822						
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)												HN	40 290 340				27 290 893				
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme										HO									
	(2) Dont	produits de locations immobilières										HY									
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										IG									
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *										HP									
		- Crédit-bail immobilier										HQ									
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										IH									
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées										IJ	29 674				23 780				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées										IK	13 823								
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)										HX	157 300				631 860				
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)										RC									
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)										RD									
	(9)	Dont transferts de charges										A1	1 719 303				1 066 257				
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)										A2									
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										A5									
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)										A3									
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)										A4					201 619				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives		A6					obligatoires		A9								
				Dont cotisations facultatives Madelin		A7					Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8								
	(7) joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le												Exercice N								
													Charges exceptionnelles				Produits exceptionnels				
	Cessions d'éléments d'actif												5 169				12 605				
	Quote part subvention d'investissement virée au résultat																83 720				
	Amortissements dérogatoires												2 940 454				4 192 210				
Litiges au personnel												379 800				183 300					
Amendes, litiges												1 057 378									
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :												Exercice N									
												Charges antérieures				Produits antérieurs					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire mondiale liée au COVID-19 qui affecte l'économie mondiale depuis le début de l'année 2020 continue d'avoir un impact négatif sur les niveaux de chiffre d'affaires et de profit de CHANEL PARFUMS BEAUTE SAS (« la Société »).

Au cours de l'exercice 2019, la Société a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017. Certaines conclusions de l'Administration Fiscale développées dans la proposition de rectification datée du 18 décembre 2019 ont été contestées dans un courrier adressé à l'Administration fiscale le 16 décembre 2019. Une partie des éléments a été abandonnée suite à cette contestation. Des recours sont toujours en cours auprès de l'Administration concernant les éléments maintenus à date. Les comptes clos au 31.12.2021 reflètent l'évolution du dossier.

B - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été établis conformément au Nouveau Plan Comptable Général adopté par le règlement ANC 2020-09 homologué par l'arrêt du 4 décembre 2020 et aux principes généralement admis.

Lors de sa réunion du 5 novembre, le Collège de l'ANC a mis à jour la Recommandation de l'ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes françaises.

- La recommandation modifiée du 5 novembre permet d'introduire un choix de méthodes relatif à la répartition des droits à prestations pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite,
- L'ANC laisse ainsi le choix aux entreprises d'appliquer l'une des méthodes où la répartition des droits est faite de manière linéaire à partir :
 - soit de la date de prise de service du membre du personnel (ancienne méthode) ;
 - soit de la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire la date avant laquelle les services rendus par le membre du personnel n'affectent ni le montant ni l'échéance des prestations (nouvelle méthode IFRIC)

Le changement entre ces deux possibilités de répartition des droits pour un régime à prestations définies constitue un changement de méthode comptable au sens de l'article 122-2 du PCG.

La Société a fait le choix de retenir dans ses comptes français la nouvelle méthode IFRIC.

Ce changement de méthode a eu les effets suivants sur ses comptes :

- diminution de la provision des engagements de retraite de 3 519 856 €
- augmentation du report à nouveau pour un montant équivalent

Les autres méthodes comptables appliquées sont identiques à celles de l'exercice précédent.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

CHANEL PARFUMS BEAUTE S.A.S. – ANNEXES
31/12/2021

C - EVENEMENT POST-CLOTURE

La crise sanitaire mondiale liée au COVID-19 qui affecte l'économie mondiale depuis le début de l'année 2020 impactera probablement l'activité de la Société en 2022 sans qu'il soit possible d'en mesurer les effets. Ceci ne remet pas en cause l'évaluation des actifs et des passifs de la Société au 31 décembre 2021.

D - CONSOLIDATION

CHANEL Limited, basée 5 Barlow Place, London W1J6DG, England, est l'entité consolidante du groupe dont la Société fait partie en tant qu'entreprise filiale.

E – INTEGRATION FISCALE

Le groupe d'intégration fiscale auquel appartenait la Société et dont la société-mère était Chanel SAS a pris fin le 1er janvier 2021.

Un nouveau groupe d'intégration fiscale incluant la Société a été mis en place à compter du 1er janvier 2021, avec à sa tête la société Chanel SAS.

Selon la convention d'intégration, la société-mère est la seule bénéficiaire de l'économie d'impôt sur les sociétés et des contributions additionnelles résultant de l'application du régime fiscal de groupe, et est la seule redevable de ces impôts. Les sociétés membres du groupe d'intégration sont toutefois tenues solidairement au paiement de ces impôts, dans la limite du montant qui serait dû par chacune d'entre elles si elles n'avaient pas opté pour le régime fiscal de groupe.

Chaque société membre du groupe d'intégration est tenue de verser à CHANEL, à titre de participation de l'IS dû par cette dernière, une somme égale à l'IS qui aurait grevé son résultat si elle avait été imposée séparément.

En conséquence, la créance d'IS de la Société, s'élevant à 2 919 212.35 euros au 31 décembre 2021 a été comptabilisée au débit du compte courant CHANEL SAS.

CHANEL PARFUMS BEAUTE S.A.S. – ANNEXES
31/12/2021

F - NOTES SUR LE BILAN

-1- MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES DIVERS POSTES DE L'ACTIF IMMOBILISE

IMMOBILISATIONS

Etat n° 2054

AMORTISSEMENTS

Etat n° 2055

-2- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

PROCEDES ET FORMULES

Les procédés et formules immobilisés ont été amortis selon le mode linéaire sur une durée de 3 ans.

CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES

Les logiciels informatiques immobilisés sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de 1 à 5 ans.

-3- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée de ces biens dans le patrimoine, y compris les frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les durées et modes les plus généralement retenus pour le calcul des amortissements sont les suivants :

Libellé	Durée	Méthode
Constructions	20 à 40 ans	Linéaire ou dégressif
Matériel industriel	8 ans	Linéaire ou dégressif
Matériel de laboratoire	8 ans	Dégressif
Matériel de manutention	3 à 8 ans	Dégressif
Outils industriel (moules)	3 ans	Dégressif
Installations, agencements constructions	10 à 15 ans	Linéaire ou dégressif
Installations, agencements du matériel industriel	10 ans	Linéaire ou dégressif
Matériel de bureau	8 à 10 ans	Linéaire ou dégressif
Matériel informatique	3 à 5 ans	Dégressif
Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire

CHANEL PARFUMS BEAUTE S.A.S. – ANNEXES
31/12/2021

-4- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

TITRES IMMOBILISES

Les titres de participation ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres immobilisés ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur d'utilité à la clôture de l'exercice.

La valeur d'utilité peut être évaluée en considérant d'une part, la valeur mathématique du titre et d'autre part, les plus-values latentes éventuelles et les perspectives d'évolution générale de la société filiale.

CREANCES IMMOBILISEES

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances, ont le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

-5- STOCKS ET EN-COURS

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour cette évaluation.

Les produits finis et en-cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Les charges fixes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous les coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur vénale à la date de clôture de l'exercice.

-6- CREANCES ET DETTES

METHODE D'EVALUATION

Les créances et dettes en euros ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les créances et dettes en devises ont été converties et comptabilisées en euros sur la base du cours officiel du 31 décembre 2021 pour les opérations non couvertes.

Les différences de conversion en résultant ont été inscrites à des comptes transitoires (écart de conversion ACTIF - écart de conversion PASSIF) et la perte latente ainsi dégagée a donné lieu à la constitution d'une provision pour risque.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

CHANEL PARFUMS BEAUTE S.A.S. – ANNEXES
31/12/2021

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Etat n° 2057

-7- DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les liquidités immédiates en devises ont été converties et comptabilisées en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion en découlant ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice.

-8- CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Libellé – Euros -	Exploitation	Financier	Exceptionnel	Total
Charges constatées d'avance	4 233 682			4 233 682

-9- CAPITAUX PROPRES

Le capital social est constitué de 282 000 000 parts d'une valeur nominale de 1 €.

Libellé - Euros -	31/12/2020	Décision d'affectation du résultat 2020	Distribution exceptionnelle de dividendes	Résultat 2021	Autres variations	31/12/2021
Capital	282 000 000					282 000 000
Prime de fusion	272 242	(127 079)				145 162
Prime d'apport	0					0
Réserve légale	9 271 380	1 364 545				10 635 925
Réserve facultative	30 064 572	(30 064 572)				0
Report à nouveau	0				3 519 856	3 519 856
Résultat de l'exercice	27 290 893	28 827 107	(56 118 000)	40 290 341		40 290 341
Subv.d'investissement	853 787				(64 869)	788 918
Provisions réglementées	19 008 548				(1 251 757)	17 756 792
TOTAL	368 761 422	0	(56 118 000)	40 290 341	2 203 230	355 136 993

(1) Les 3 519 856 € correspondent à l'impact à l'ouverture de l'exercice des changements de méthodes comptables (cf. règles et méthodes comptables).

-10- PROVISIONS

Etat n° 2056

CHANEL PARFUMS BEAUTE S.A.S. – ANNEXES
31/12/2021

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé - Euros -	31/12/2020	Changement de méthode	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	31/12/2021
Prov. pour litiges	183 300		379 800	183 300		379 800
Prov. Pertes de change	3 429		127 663	3 429		127 663
Prov. Pour pensions	13 440 789	3 519 856	3 785 963	9 862 768		3 844 127
Prov. Pour Médailles	4 114 412		86 298	285 439		3 915 270
Autres Provisions	853 224		891 496	304 754		1 439 967
TOTAL	18 595 153	3 519 856	5 271 220	10 639 690	0	9 706 828

Engagements de retraite :

• **Méthode :**

Conformément à la recommandation ANC n° 2013-02, la provision au bilan correspond à l'intégralité des engagements de retraites. L'ensemble des variations d'hypothèses actuarielles sont enregistrées dans le compte de résultat.

• **Eléments chiffrés :**

Provision pour régimes de retraite conventionnels et complémentaires : 3 844 K€

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des régimes à prestations définies sont indiquées ci-après :

Taux d'actualisation	: 1 %
Taux de rendement attendu des actifs du régime	: 1 %
Taux attendus d'augmentation des salaires	: 3,50 %
Conditions de départ à la retraite	: Départ à l'initiative de l'employé
Taux de turnover	: Table interne validée par les actuaires
Méthode actuarielle	: Méthode des unités de crédit projetées

Au 31 décembre 2021, les fonds confiés à des organismes extérieurs pour le financement de ces régimes à prestations définies s'élèvent à 43 052 K€.

Valeur actualisée des engagements financés	46 896 K€
Juste valeur des actifs du régime	- 43 052 K€
Provision au bilan	3 844 K€

CHANEL PARFUMS BEAUTE S.A.S. – ANNEXES
31/12/2021

G - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

-1- VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Libellé - Euros -	Total
Chiffre d'affaires net France	251 117 517
Chiffre d'affaires net Export	575 968 939
	827 086 456

Aucune autre ventilation ne peut être communiquée en raison du préjudice grave que cette divulgation serait susceptible d'entraîner.

-2- PRINCIPAUX ELEMENTS CONSTITUTIFS DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

Libellé - Euros -	Total
Amortissements dérogatoires	1 251 757
Contentieux	(196 500)
Résultat sur opérations en capital	91 156
Autres	(1 057 378)
	89 035

-3- VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICE APRES INTEGRATION FISCALE

Libellé – Euros -	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat courant	63 443 923	(12 481 239)	50 962 684
Résultat exceptionnel	89 035	(25 321)	63 714
Participation	(13 147 889)	2 411 832	(10 736 057)
	50 385 069	(10 094 728)	40 290 341

CHANEL PARFUMS BEAUTE S.A.S. – ANNEXES
31/12/2021

-4- ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

Nature des différences temporaires – Euros -	Base	Impôt
ALLEGEMENTS		
<i>Au taux de 25 % + 3,3 %</i>		
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation :		
- Contribution sociale de solidarité		
- Participation à l'effort de construction	440 680	113 806
- Participation	13 238 312	3 418 794
- Ecart de conversion passif	85 941	22 194
- Provision pour dépréciation clients divers	222 625	57 493
- Provision pour risques Mousstree	3 369	870
- Provision pour perte de change	127 663	32 969
- Provision pour engagement de retraite	3 844 127	992 746
- Autres provisions	281 483	72 693
ACCROISSEMENTS		
<i>Au taux de 25 % + 3,3 %</i>		
- Ecart de conversion actif	(127 663)	(32 969)
Total	20 337 416	5 252 138

-5- RESULTAT HORS EVALUATION FISCALE DEROGATOIRE

Libellé - Euros -	Montant
Résultat net de l'exercice	40 290 341
Impôt sur les sociétés	<u>10 094 728</u>
Résultat avant Impôt	50 385 069
Amortissements dérogatoires :	
- Dotations	2 940 454
- Reprises	(4 192 211)
Résultat hors incidence des évaluations dérogatoires avant impôt	49 133 312

CHANEL PARFUMS BEAUTE S.A.S. – ANNEXES
31/12/2021

H - AUTRES INFORMATIONS

-1- ELEMENTS CONCERNANT PLUSIEURS POSTES DE BILAN (VALEUR NETTE)

ACTIF

Libellé – Euros -	Produits à recevoir	Effets de commerce
Participations		
Créances clients et comptes rattachés	12 529 235	
Autres créances	10 383 818	
	22 913 053	

PASSIF

Libellé – Euros -	Charges à payer	Effets de commerce
Emprunts et dettes financières divers	1 281 183	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 697 836	
Dettes fiscales et sociales	61 937 104	
Dettes sur immobilisations	508 655	
Autres dettes	6 749 780	
	107 174 558	

-2- REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

Somme non communiquée, car cela équivaldrait à mentionner les rémunérations individuelles eu égard au faible nombre de membres dirigeants.

-3- AVANCES AUX DIRIGEANTS

Conformément à l'article R.123-197-8° du Code du Commerce, aucun crédit ou avance n'a été alloué aux membres des organes dirigeants de la société.

-4- VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

Libellé	Personnel salarié
Ingénieurs et cadres	691
Agents de maîtrise et techniciens	414
Employés	61
Ouvriers	528
	1 694

CHANEL PARFUMS BEAUTE S.A.S. – ANNEXES
31/12/2021

5- MONTANTS DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés

Catégorie – EUR -	Total	Au profit de	
		Filiales	Autres
Commandes ou contrats signés et non réceptionnés	23 944 409		23 944 409
	23 944 409		23 944 409

-6- INFORMATIONS EN MATIERE DE CREDIT-BAIL

Néant

-7- ECHEANCIER DES LOCATIONS SIMPLES

Le tableau suivant présente l'ensemble des loyers prévus dans le cadre des locations simples :

– EUR –	31/12/2021
à moins d'un an	4 551 853
entre 1 et 2 ans	4 428 404
entre 2 et 3 ans	3 516 858
entre 3 et 4 ans	58 777
entre 4 et 5 ans	58 777
à plus de 5 ans	205 720
	12 820 388

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS CHANEL PARFUMS BEAUTENéant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	2 304 683	KE		KF	79 664	
CORPORELLES	Terrains				KG	4 999 993	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	45 300 910	KK		KL	528 085
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	66 783 170	KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	239 378 774	KT		KU	11 617 606
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	19 592 581	KW		KX	277 324
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	14 685 092	LC		LD	703 030
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH	4 132 900	LI		LJ	7 124 115	
	Avances et acomptes				LK	3 641 735	LL		LM	2 039 687	
	TOTAL III				LN	398 515 160	LO		LP	25 543 270	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	100	8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P	962 662	1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	110 520	1U		1V	25 651		
TOTAL IV				1Q	1 073 282	1R		1S	25 651		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G	401 893 127	0H		0J	25 648 586		
CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
			par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	2 384 348	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	4 999 993	LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	45 828 996	MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	70 036 591	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	293 137	MK	250 703 244	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	19 869 905	MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS		MT	15 388 123	MU		
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY	4 773 130	MZ		NA	6 483 885	NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE	5 681 422	NF		
	TOTAL III		IY	4 773 130	NG	293 137	NH	418 992 163	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		M7		0W		
	Autres participations		10		0X		0Y	100	0Z		
	Autres titres immobilisés		11		2B		2C	962 662	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		12		2E	17 805	2F	118 365	2G		
	TOTAL IV		13		NJ	17 805	NK	1 081 128	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14	4 773 130	0K	310 942	0L	422 457 639	0M			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SAS CHANEL PARFUMS BEAUTE</u>											Néant ☐ *											
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice										
Frais d'établissement et de développement			CY				EL				EM											
Fonds commercial			RE				RF				RI											
Autres immobilisations incorporelles			PE	2 214 445			PF	132 484			PG											
TOTAL I			RK	2 214 445			RM	132 484			RN											
Terrains			PI				PJ				PK											
Constructions	Sur sol propre		PM	25 723 853			PN	1 469 523			PO											
	Sur sol d'autrui		PR				PS				PT											
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	40 186 734			PW	3 890 497			PX											
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	197 538 004			QA	13 410 067			QB	287 967										
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD	10 977 887			QE	1 542 381			QF											
	Matériel de transport		QH				QI				QJ											
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	10 967 035			QM	1 020 017			QN											
corporelles	Emballages récupérables et divers		QP				QR				QS											
	TOTAL II			QU	285 393 514			QV	21 332 487			QW	287 967									
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			QN	287 607 960			OP	21 464 972			OQ	287 967										
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																				
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice								
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel										
Frais établissements		M9			N1			N2			N3			N4			N5			N6		
Fonds commercial		RP			RQ			RR			RS			RT			RU			RV		
Autres immob. incorporelles		N7			N8			P6			P7			P8			P9			Q1		
TOTAL I		RW			RX			RY			RZ			SB			SC			SD		
Terrains		Q2			Q3			Q4			Q5			Q6			Q7			Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9			R1	13 631		R2			R3			R4	(176)		R5			R6	13 807	
	Sur sol d'autrui	R7			R8			R9			S1			S2			S3			S4		
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5			S6	275 110		S7			S8			S9	314 947		T1			T2	(39 837)	
Inst. techniques mat. et outillage		T3			T4	2 581 152		T5			T6			T7	3 736 600		T8			T9	(1 155 448)	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1			U2	10 653		U3			U4			U5	98 331		U6			U7	(87 678)	
	Matériel de transport	U8			U9			V1			V2			V3			V4			V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6			V7	59 907		V8			V9			W1	42 507		W2			W3	17 400	
	Emballages récup. et divers	W4			W5			W6			W7			W8			W9			X1		
TOTAL II		X2			X3	2 940 454		X4			X5			X6	4 192 210		X7			X8	(1 251 756)	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III		NL							NM											NO		
Total général (I+II+III)		NP			NQ	2 940 454		NR			NS			NT	4 192 210		NU			NV	(1 251 756)	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	2 940 454		Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY	4 192 210		Total général non ventilé (NW-NY)				NZ	(1 251 756)					
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*																				
			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice										
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8										
Primes de remboursement des obligations									SP			SR										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS CHANEL PARFUMS BEAUTE</u>								Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	19 008 548	TM	2 940 454	TN	4 192 210	TO	17 756 791
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	19 008 548	TS	2 940 454	TT	4 192 210	TU	17 756 791
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	183 300	4B	379 800	4C	183 300	4D	379 800
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	3 428	4U	127 663	4V	3 428	4W	127 663
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	14 009 468	4Y	3 803 518	4Z	13 687 377	5A	4 125 610
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	4 398 955	5W	960 237	5X	285 439	5Y	5 073 754
	TOTAL II	5Z	18 595 153	TV	5 271 220	TW	14 159 545	TX	9 706 828
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U		9V		9W		9X	
		06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N	40 559 286	6P	33 393 184	6R	40 559 286	6S	33 393 184
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	207 768	6Y	111 910	6Z	31 690	7A	287 988
	TOTAL III	7B	40 767 054	TY	33 505 095	TZ	40 590 976	UA	33 681 172
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	78 370 756	UB	41 716 769	UC	58 942 733	UD	61 144 792
	Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	38 268 852	UF	54 563 793	UK	4 375 510	
– financières		UG	127 663	UH	3 428				
– exceptionnelles		UJ	3 320 254						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS CHANEL PARFUMS BEAUTE</u>										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
		Prêts (1) (2)			UP	22 402	UR	22 402	US			
		Autres immobilisations financières			UT	95 963	UV	33 751	UW	62 212		
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux			VA							
		Autres créances clients			UX	135 339 078		135 339 078				
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO)			ZI							
		Personnel et comptes rattachés			UY	136 963		136 963				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	516 870		516 870				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	16 051 149		16 051 149				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN	1 981 095		1 981 095				
		Divers			VP	104 754		104 754				
		Groupe et associés (2)			VC	76 136 999		76 136 999				
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	8 180 018		8 180 018				
		Charges constatées d'avance			VS	4 233 682		3 606 200		627 481		
	TOTAUX					VT	242 798 977	VU	242 109 283	VV	689 694	
	RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD	9 731					
– Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE	12 655							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)					7Y							
Autres emprunts obligataires (1)					7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine				VG	168 635	168 635					
	à plus d'1 an à l'origine				VH							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					8A	37 537 750	6 969 126	30 568 623				
Fournisseurs et comptes rattachés					8B	111 776 946	111 776 946					
Personnel et comptes rattachés					8C	44 057 138	30 793 799			13 263 339		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					8D	20 334 342	20 334 342					
État et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices				8E							
	Taxe sur la valeur ajoutée				VW	535 861	535 861					
publiques	Obligations cautionnées				VX							
	Autres impôts, taxes et assimilés				VQ	3 206 061	3 063 194	142 866				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					8J	2 484 088	2 484 088					
Groupe et associés (2)					VI							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)					8K	6 763 584	6 763 584					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *					ZZ							
Produits constatés d'avance					8L							
TOTAUX					VY	226 864 408	VZ	182 889 579	30 711 490	13 263 339		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	9 836 693	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	11 032 209						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CHANEL PARFUMS BEAUTE

Société par actions simplifiée
au capital de 282.000.000 €
Siège social : 135 avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly sur Seine
478 417 710 RCS Nanterre

-ooOoo-

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2022

Extrait du Procès-verbal

[...]

Deuxième décision :

L'associé unique, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de 40.290.340,76 euros de la manière suivante :

- 2.014.517,04 euros au poste « Réserve Légale » dont le solde de 10.635.924,66 euros serait ainsi porté à 12.650.441,70 euros ;
- Le solde, soit 38.275.823,72 euros, augmenté de la somme de 1.204.176,28 euros prélevée sur le poste « Report à Nouveau » dont le solde est ainsi réduit à 2.315.679,34 euros, à la distribution d'un dividende de 39.480.000 euros soit 0,14 euro par action.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, l'associé unique prend acte qu'il a été procédé, au titre des trois exercices précédents, aux distributions de dividendes suivantes :

En 2021, au titre de l'exercice 2020 :

Dividende de 0,199 euro par action, éligible à l'abattement.

En 2020, au titre de l'exercice 2019 :

Néant.

En 2019, au titre de l'exercice 2018 :

Dividende de 0,08 euro par action, éligible à l'abattement.

Troisième décision :

L'associé unique, décide de renouveler le mandat de Président de Madame Anne KIRBY pour une période qui prendra fin à la date à laquelle l'associé unique sera appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Madame Anne KIRBY a déclaré accepter le renouvellement de son mandat et n'être frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Madame Anne KIRBY ne percevra pas de rémunération pour l'exercice de ses fonctions mais aura droit au remboursement des frais engagés dans l'exercice de son mandat sur présentation de justificatifs.

[...]

Sixième décision :

L'associé unique prend acte de la fin du mandat du commissaire aux comptes titulaire, EXCO Paris Ace et de celui de son suppléant, Emmanuel CHARRIER et, sur proposition du Président, décide de ne pas renouveler ces mandats et de nommer en remplacement le cabinet Ernst & Young Audit, Tour First 1, Place des Saisons, TSA 14444, 92037 Paris- La Défense Cedex, France, en qualité de commissaire aux comptes, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à la date à laquelle l'associé unique sera appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

L'associé unique prend acte que, compte tenu de la nouvelle rédaction de l'article L.823-1 du Code de commerce, la Société n'a plus l'obligation de procéder à la nomination d'un commissaire aux comptes suppléant et décide en conséquence de ne pas renouveler le mandat d'Emmanuel CHARRIER, commissaire aux comptes suppléant.

Septième décision :

L'associé unique, sur proposition du Président, décide de modifier l'article 15 « Conseil de surveillance » des statuts qui est désormais rédigé ainsi qu'il suit :

« Article 15 - Conseil de surveillance »

La Société sera également pourvue d'un conseil de surveillance composé de trois (3) à vingt-quatre (24) membres, personnes physiques ou morales, désignés par les associés.

Les membres du conseil de surveillance sont nommés pour une durée d'une année, chaque année s'entendant de l'intervalle qui sépare deux assemblées annuelles. Ils peuvent être révoqués à tout moment avec effet immédiat.

Les personnes morales, lorsqu'elles sont nommées au conseil de surveillance, doivent désigner un représentant permanent personne physique.

Le conseil de surveillance nomme, parmi ses membres personnes physiques, un président et un vice-président qui sont chargés de convoquer le conseil de surveillance et d'en diriger les débats.

Le président et le vice-président exercent leurs fonctions pendant une durée qui ne peut excéder la durée de leur mandat de membre du conseil. Ils sont rééligibles. Le conseil peut les révoquer à tout moment.

Le conseil de surveillance se réunit sur convocation de son président ou de son vice-président ou celle du tiers de ses membres par tous moyens, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Le conseil se réunit ainsi au moins une fois par an, préalablement à l'approbation des comptes annuels par les associés, en vue de l'examen et de l'approbation de ces comptes et en vue de la rédaction du rapport contenant les observations du conseil de surveillance sur les

comptes annuels qui doit être mis à la disposition des associés quinze jours avant l'assemblée annuelle.

Pour la validité des réunions du conseil de surveillance, la présence de deux membres au moins est indispensable.

Sont réputés présents les membres du conseil de surveillance qui participent à la réunion par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de transmission permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont fixées, le cas échéant, par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le conseil de surveillance contrôle en permanence l'administration de la Société. Il dispose à cet effet des mêmes pouvoirs que les commissaires aux comptes. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. ».

Pour extrait certifié conforme
par le Président

Anne Kirby

Anne KIRBY

Certificate Of Completion

Envelope Id: D82626BA1F704D07BFA643004A88FD46
 Subject: Please DocuSign: Chanel PB exclos 2021 - Extrait PV.docx
 Source Envelope:
 Document Pages: 3
 Certificate Pages: 2
 AutoNav: Enabled
 Envelope Stamping: Enabled
 Time Zone: (UTC+01:00) Brussels, Copenhagen, Madrid, Paris

Status: Completed

Envelope Originator:
 Sophie MONROY
 135 avenue Charles de Gaulle
 Neuilly sur Seine, Ile de France 92521
 sophie.monroy@chanel.com
 IP Address: 165.225.21.37

Record Tracking

Status: Original
 29 June 2022 | 15:36

Holder: Sophie MONROY
 sophie.monroy@chanel.com

Location: DocuSign

Signer Events

Anne Kirby
 anne.kirby@chanel.com
 President
 Security Level: Email, Account Authentication
 (None)

Signature

Signature Adoption: Pre-selected Style
 Using IP Address: 165.225.21.36

Timestamp

Sent: 01 July 2022 | 14:55
 Resent: 11 July 2022 | 14:17
 Viewed: 11 July 2022 | 16:20
 Signed: 11 July 2022 | 16:21

Electronic Record and Signature Disclosure:
 Not Offered via DocuSign

In Person Signer Events**Signature****Timestamp****Editor Delivery Events****Status****Timestamp****Agent Delivery Events****Status****Timestamp****Intermediary Delivery Events****Status****Timestamp****Certified Delivery Events****Status****Timestamp****Carbon Copy Events****Status****Timestamp**

Florine Decq
 florine.decq@chanel.com
 Security Level: Email, Account Authentication
 (None)

COPIED

Sent: 11 July 2022 | 16:21

Electronic Record and Signature Disclosure:
 Not Offered via DocuSign

Olivia Moatty
 olivia.moatty@chanel.com
 Security Level: Email, Account Authentication
 (None)

COPIED

Sent: 11 July 2022 | 16:21

Electronic Record and Signature Disclosure:
 Not Offered via DocuSign

Sofia Monteiro
 sofia.monteiro@chanel.com
 Security Level: Email, Account Authentication
 (None)

COPIED

Sent: 11 July 2022 | 16:21

Electronic Record and Signature Disclosure:
 Not Offered via DocuSign

Witness Events	Signature	Timestamp
Notary Events	Signature	Timestamp
Envelope Summary Events	Status	Timestamps
Envelope Sent	Hashed/Encrypted	01 July 2022 14:55
Certified Delivered	Security Checked	11 July 2022 16:20
Signing Complete	Security Checked	11 July 2022 16:21
Completed	Security Checked	11 July 2022 16:21
Payment Events	Status	Timestamps